

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat</p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	DEFINITION DE FONCTION-TYPE		
	Date d'établissement 23.05.96	Date de révision	Date de mise en application 01.07.1996
1. Dénomination de la fonction Agent/agente d'exploitation du centre de contrôle de l'HC		Code fonction 6.06.031	
2. But de la fonction			
<p>Assurer la surveillance 24h/24h au niveau technique des installations et éléments vitaux de l'Hôpital cantonal.</p> <p>Assurer la sécurité du fonctionnement des installations conduites à partir du centre de contrôle.</p> <p>Assurer un service d'urgence et d'assistance sur appel des services hospitaliers.</p> <p>Décider des actions à entreprendre en respectant les priorités définies en matière de sécurité pour les patients, les collaborateurs et le patrimoine.</p>			
3. Description de la fonction			
<p>La fonction implique notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contrôle, la gestion et l'interprétation des informations et paramètres provenant de l'ensemble de l'hôpital; - la prise de décision en cas d'urgence des actions à entreprendre et des intervenants à mobiliser; - l'exploitation des systèmes de contrôle et de détection "domotiques", traitant les alarmes; - le suivi des événements jusqu'au rétablissement complet du bon fonctionnement des installations; - l'exploitation et la gestion des installations de la centrale thermique; - le contrôle, selon programme, de la qualité des eaux de la centrale thermique; - la gestion des incidents liés aux accès du parking ainsi qu'aux autres entrées et sorties sous surveillance; - l'assistance à la section de surveillance de l'établissement dans le traitement des alarmes produites par les portes de sécurité; - l'exécution d'autres tâches requises par la hiérarchie, selon les besoins du service. 			
4. Exigences de la fonction			
<p>Avoir une formation du niveau d'un CFC technique. Des connaissances complémentaires dans le domaine de la "domotique" propre au milieu de travail, acquises par des stages et des cours de formation théorique et pratique;</p> <p>une pratique professionnelle d'au moins quatre à cinq années dans la spécialité.</p>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	D	G	B	F	Cl. max. 11
Points	22	11	36	8	32	Total 109